# Syndicat National des Télécoms CFE-CGC

## Communiqué du 2 août 2016

# 5000 suppressions d'emplois chez SFR.
# La CFE-CGC a rencontré Madame El Khomri

Depuis une semaine, l'ensemble des médias se fait l'écho d'un plan de suppression de 5000 emplois minimum chez SFR. Face à cette situation sans précédent, Mme Myriam El Khomri, Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social a reçu ce jour à 14h30 l'ensemble des organisations syndicales.

Encore une fois, la CFE-CGC a exigé du Gouvernement que les licences de tous les opérateurs de télécommunication qui opèrent en France contiennent des clauses contraignantes afin de localiser leurs emplois et ceux de leurs principaux sous-traitants en France.

Cette mesure, qui se justifie pleinement au regard de l'importance vitale du secteur des télécommunications pour la France, n'entrainerait aucune distorsion de concurrence puisqu'elle s'imposerait à tous les opérateurs et ne coûterait pas un euro à l'état.

Madame la Ministre nous a répondu qu'une « économie administrée n'avait pas cours en France ». La CFE-CGC ne demande pas que ces licences imposent un nombre de postes, mais simplement qu'ils soient localisés en France.

Comment un Gouvernement qui prêtant se battre contre le chômage peut rester indifférent face à ce drame qui va permettre une fois de plus, grâce à la délocalisation de nos emplois à l'étranger, de générer de substantiels dividendes, qui quitteront, eux aussi, la France vers l'étranger ?
Comment cautionner un carnage industriel impactant des milliers d'emplois en France pour une pure logique financière et boursière.

*En PJ :*

- Le courrier de la CFE-CGC au Gouvernement du 13 mars 2014 qui le mettait en garde sur l'opération de rachat de SFR par NUMERICALBE et proposait déjà de contraindre les opérateurs par leurs licences.
- Le courrier de la CFE-CGC au Président de la République et au Gouvernement du 3 novembre 2015 qui dénonce les habiles montages financiers de certains opérateurs et qui demande, encore une fois, d'agir au niveau des licences.

**Conctacts :**


- Laurent Lucas, Président du Syndicat National des Télécoms CFE-CGC
  laurent.lucas@snt-cgc.org (06-09-70-19-53)
- Sana Iffach, Déléguée Syndicale Centrale CFE CGC SFR
  siffach@gmail.com (06-28-09-77-81)

**Syndicat National des Télécoms CFE-CGC**
Portable : 06.09.70.19.53
Courriel : laurent.lucas@snt-cgc.org

Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 13 mars 2014

Objet : Projets de rachat de la société SFR

Monsieur le Premier Ministre,

Le renforcement du secteur des télécommunications est aujourd'hui devenu une nécessité face à la déstabilisation du marché et des acteurs observée depuis plus de 2 ans.

Alors que certains groupes tels Amazon, Apple, Facebook et Google gagnent des milliards de dollars grâce aux réseaux de télécommunications, il n'est pas envisageable d'accepter comme inéluctable une concentration assortie d'une compression sociale comme seule alternative pour relancer le secteur.

Aujourd'hui, 2 acteurs ont publiquement fait part de leur intérêt pour acquérir SFR. Il est d'ailleurs étonnant que ces discussions qui sont d'ordinaire confinées aux « hautes sphères » des entreprises, soient à ce point débattues sur la place publique alors même que SFR n'est pas entré en phase de négociations exclusives.

Il est de la responsabilité du gouvernement de jouer pleinement son rôle, en exigeant des engagements, écrits, forts et contraignants aux acteurs qui souhaitent se porter acquéreurs de la société SFR.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de déclarations de presse, alors même que tout un secteur de pointe qui est vital pour la France, ainsi que des milliers d'emplois sont en jeux.

La CFE-CGC milite depuis plusieurs années pour que des clauses contraignantes d'emploi assorties de sa localisation en France soient inscrites sur les licences des opérateurs de télécommunications. Face à Numéricâble et Bouygues qui tous deux affirment vouloir ne pas vouloir procéder à la moindre suppression d'emploi, n'est-il pas le moment d'inscrire dans la licence de ce potentiel nouveau groupe, l'obligation de conserver intégralement tous les

emplois existants aujourd'hui au sein même de la nouvelle entreprise et de garantir qu'ils seront toujours dans une structure directement liée à l'opérateur en question ? De même la licence devrait également stipuler l'obligation de continuer d'appliquer la Convention Collective Nationale des Télécommunications à l'ensemble des salariés, afin d'éviter d'éventuels habiles montages d'entreprises et de filiales, qui non seulement priveraient ces salariés de cette convention collective, mais également provoqueraient une distorsion de concurrence entre les opérateurs respectueux des dispositions sociales et ceux qui les ignorent.

Pour pouvoir tenir la promesse du maintien intégral de l'emploi et de son développement, la pertinence des synergies du projet industriel est vitale. Comment espérer qu'il peut être possible de survivre dans le secteur des télécommunications, qui est livré à une concurrence féroce, sans avoir un solide projet qui devra permettre de créer à nouveau de la valeur? Le rachat de SFR doit permettre de créer un nouvel ensemble qui puisse se développer et dont la pérennité ne sera pas remise en cause à la première baisse de tarif imposée par un concurrent.

Ce développement nécessite une capacité de financement qui au-delà de l'acquisition de SFR devra ensuite permettre d'investir et d'innover. La finance, bien qu'indispensable, à malheureusement pris beaucoup trop d'importance au détriment des projets et du métier lui-même. Il est pour nous important que le financement du rachat de SFR ne se fasse pas par des mécanismes d'acquisition avec effet de levier (LBO), qui sont défavorables aux investissements, et qu'il garantisse une transparence en faisant appel à des investisseurs qui respectent un minimum de règles morales. Une solution pourrait par exemple être un financement exclusif sur la place financière de Paris et donc sous le contrôle des autorités.

Le déploiement du très haut débit, la fibre, est une priorité depuis des années reprise par le plan THD du gouvernement. C'est le moment de s'assurer des engagements à court et moyen terme que le nouveau groupe pourra prendre sur ce dossier vital pour assurer la péréquation entre les villes et les campagnes. Aujourd'hui, Orange est en train de fibrer activement le territoire. Comment ce nouvel ensemble entrera-t-il en complémentarité avec les déploiements d'Orange? Au vu du coût très important de déploiement de la fibre, 2 operateurs actifs sur ce sujet auront d'avantage de possibilités pour rapidement déployer ce très haut débit sur l'ensemble du territoire et générer ainsi de la valeur non seulement au sein du secteur des télécommunications, mais également dans d'autres secteurs qui s'appuieront sur ces réseaux à très haut débit.

Le rachat de SFR, doit permettre la mise en place d'un groupe qui aura la capacité d'aller vers de nouvelles offres créatrices de valeur. Pour cela la capacité à investir est directement liée à l'excédent d'exploitation d'une part et à la volonté de limiter les dividendes versés aux actionnaires. Ne pas lui donner cette capacité ne peut entrainer qu'une logique « défensive » du groupe qui ne pourra pas résister longtemps aux attaques de ses concurrents. C'est à cet instant que la variable d'ajustement sociale deviendra impérative pour survivre un peu plus longtemps.

C'est pour nous, maintenant, avant que le conseil de surveillance de Vivendi ne prenne une possible décision, que ces points importants pour l'avenir et la pérennité du secteur des télécommunications doivent être considérés. Lorsque Vivendi sera entré en phase de négociations exclusives avec l'un ou l'autre des acheteur, ce sera le moment pour l'acheteur en question de présenter dans le détail, le projet du nouvel ensemble qu'il entend bâtir aux différentes représentations salariales des entreprises. Cet engagement, qui n'est pourtant que le respect des dispositions légales, devrait également être pris. Derrière ces décisions, ce sont

des milliers d'emplois et de personnes, qui ne peuvent pas être considérés comme l'actif d'une entreprise. C'est en préparant aussi sur le plan humain une fusion, qu'il sera possible demain d'avoir des salariés efficaces et motivés pour mener à bien les projets et le développement nécessaire à la réussite de cette nouvelle entreprise.

**Plus qu'un engagement, qui n'engage que ceux que le croient, nous demandons que les licences qui seront utilisées par le futur acquéreur de SFR contiennent sous forme de contraintes impératives, tout comme l'est le taux de couverture de la population, les promesses qu'ils font aujourd'hui sur l'emploi dans le secteur de télécommunications.**

Il y a quelques années, la valeur des téléphones portables a drastiquement chuté à quelques dizaine d'euros. C'est alors qu'un constructeur a mis sur le marché un appareil innovant qui lui coutait plusieurs centaines d'euros. Aujourd'hui, ce genre d'appareil est devenu la norme. Nous pensons que la même chose est possible dans le secteur des opérateurs de télécommunications, c'est grâce à l'innovation que de la valeur sera à nouveau créée. Mais il est nécessaire de s'en donner les moyens.

**Alors même que certains réussissent à se développer et à générer d'importants profits, la CFE-CGC n'acceptera pas que SFR, le second opérateur fixe et mobile Français, puisse être racheté dans le cadre d'un projet qui aurait une pertinence et une synergie douteuse, ce qui entrainera tôt ou tard une catastrophe industrielle, préjudiciable à l'emploi et à la France.**

Nous nous tenons naturellement à votre disposition, ainsi qu'à celle de vos services pour tous compléments d'informations que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

**Laurent LUCAS**
**Président du SNT CFE-CGC**

Syndicat National des Télécoms CFE-CGC
Siège Social : c/o Fédération de la Culture et de la Communication et du Spectacle
Maison de la CFE-CGC
59, 63, rue du Rocher – 75008 Paris

**Syndicat National des Télécoms CFE-CGC**
Portable : 06.09.70.19.53
Courriel : laurent.lucas@snt-cgc.org

Monsieur le Président de la République
A l'attention de M. Michel Yahiel
Conseiller social de M. Hollande
Palais de l'Elysée
55-57 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 03 novembre 2015

Objet : NUMERICABLE-SFR

Monsieur le Président de la République,

La Société CEGETEL-SFR avait déjà permis en 2003 une plus-value de deux milliards d'euros au Groupe BT, anciennement British Telecom, sans aucun retour équivalent sur le sol français.

Le montage financier actuel du groupe NUMERICABLE-SFR entraine la sortie d'environ 2 millions d'euros par jour ouvré vers l'étranger.

Il pourrait devenir aujourd'hui victime d'un projet à la pertinence ou aux synergies douteuses en entrainant avec lui tôt ou tard une catastrophe industrielle, non seulement préjudiciable à l'emploi, mais aussi à la France.

Depuis mars 2014, époque où la société SFR a fait l'objet de convoitises publiques inédites jusqu'alors, la CFE-CGC, tout en restant un partenaire social fiable et constructif, a toujours refusé cette situation dont elle est inquiète au plus haut point et qui se traduit également par une souffrance au travail considérable d'un nombre grandissant de vos administrés.

La CFE-CGC est bien consciente de la nécessité de renforcer le secteur des télécommunications, qui subit depuis 2012 une forte déstabilisation tant de ses marchés que de ses acteurs. Les

concurrents de nos entreprises se nomment Amazon, Apple, Facebook et Google. Face à ces groupes d'une taille colossale, d'importants investissements associés à des salariés efficaces et motivés sont nécessaires pour mener à bien les différents projets et le développement indispensable à la réussite d'une telle entreprise.

Cela fait maintenant 10 mois que SFR a été intégré au groupe NUMERICABLE, les premiers bilans ne sont pas très réjouissants. Dans sa lettre ouverte du 17 octobre au Président du Conseil d'Administration du groupe NUMERICABLE-SFR, la CFE-CGC, par la voix de sa Déléguée Syndicale Centrale, alertait la gouvernance du groupe d'une situation devenue intenable.

La réduction massive des coûts telle qu'elle est mise en œuvre apparait préjudiciable à la pérennité de l'entreprise. Que ce soit les 1,7 millions de clients perdus depuis le début de l'année, les différents contrats résiliés par les collectivités locales pour non-respect des conditions de déploiement de la fibre et la démotivation des salariés, l'avenir de l'entreprise est clairement remis en cause.

La CFE-CGC n'est nullement opposée aux versements de dividendes raisonnables aux actionnaires de la société, mais il nous semble que de tels dividendes raisonnables devraient être issus des bénéfices réalisés. Qu'une entreprise verse à ses actionnaires 2,5 milliards d'euros de dividendes en faisant appel pour les financer à 1,6 milliards d'endettement supplémentaire, le reste étant pris dans la trésorerie du groupe, ni la CFE-CGC, ni le simple bon sens ne peuvent l'accepter.

Cet excédent de dette dont 80% ira vers Altice, la maison mère basée aux Pays-Bas, devra bien être payé et nous avons toutes les raisons de craindre que ce soit encore au détriment des emplois et de la santé des salariés, tout en remettant en cause les capacités de développement et même la survie de cette entreprise qui était l'un des fleurons des télécoms en France.

Des 4 engagements pris lors du rachat de SFR, le maintien de l'emploi, la Présidence du Conseil d'Administration tenu par M. Drahi et un taux d'endettement inférieur à 3,5 fois l'EBITDA, ont déjà été reniés. Qu'en sera-t-il du dernier qui concerne le maintien sur la place de Paris de la cotation du groupe NUMERICABLE-SFR ? Nous avons des raisons de nous inquiéter à la vue du récent déménagement, fait en une journée, de la maison mère aux Pays-Bas cet été.

L'activité de la téléphonie en France nécessite l'obtention de licences que le gouvernement octroie aux opérateurs. Il est de sa responsabilité d'assortir ces licences de clauses contraignantes qui obligeraient à plus de transparence et à remettre une logique industrielle pérenne au cœur des télécommunications françaises.

Les opérateurs de télécommunications sont non seulement générateurs d'emplois directs et indirects dans leur propre secteur, mais seront surtout le socle essentiel de tous les secteurs dès demain. La perte de ces opérateurs entrainerait non seulement des pertes d'emplois, dramatiques dans un pays déjà fortement touché par le chômage, mais rendrait également impossible sur le territoire national la création des emplois de demain dont tous les autres secteurs auront prochainement besoin et qui devront s'appuyer sur les réseaux très haut débits qu'ils soient fixes ou mobiles. Ces services de communications très hauts débits sont également vitaux pour assurer la péréquation entre les villes et les campagnes, déjà fortement mise à mal.

N’est-il pas temps de légiférer afin d’empêcher, qu’une entreprise disposant de licences octroyées par le Gouvernement puisse verser à ses actionnaires des dividendes lorsqu’ils ne sont pas le reflet d’une réalité industrielle ?

N’est-il pas temps pour le Gouvernement de s’assurer que les licences qu’il octroie à ces opérateurs comportent des contraintes fortes qui garantissent la localisation en France des emplois et l’obligation d’appliquer la Convention Collective Nationale des Télécommunications à l’ensemble des salariés, cela afin d’éviter d’éventuels habiles montages d’entreprises et de filiales, qui non seulement priveraient ces salariés de cette convention collective, mais également provoqueraient une distorsion de concurrence entre les opérateurs respectueux des dispositions sociales et ceux qui les ignorent ?

N’est-il pas temps pour le Gouvernement de contraindre fortement les opérateurs au respect de leurs obligations de déploiement de réseaux très haut débit dans les délais impartis ?

Il vous appartient d’agir maintenant, afin que ce secteur puisse continuer à être porteur d’emplois de pointe et puisse effectivement servir de socle indispensable au développement industriel et commercial d’aujourd’hui et de demain plutôt que de se retrouver asséché par une logique financière prédatrice.

Nous nous tenons naturellement à votre disposition, ainsi qu’à celle de vos services afin de vous rencontrer et pour vous fournir tous compléments d’informations que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Président de la République, l’expression de ma très haute considération.

**Laurent LUCAS**
**Président du SNT CFE-CGC**

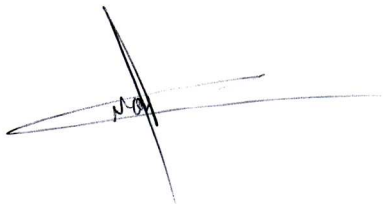

Syndicat National des Télécoms CFE-CGC
Siège Social : c/o Fédération de la Culture, de la Communication et du Spectacle
Maison de la CFE-CGC
59, 63, rue du Rocher – 75008 Paris